

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chère Associée, Cher Associé,

Comme nous l'avons évoqué dans notre précédent bulletin d'information, le 2^{ème} trimestre 2012 a été marqué par l'ouverture d'une augmentation de capital de 30.000 parts, en date du 2 avril 2012.

Encore une fois, vous avez été nombreux à y participer et nous vous remercions de votre confiance ce qui permet de clôturer par anticipation la 8^{ème} augmentation de capital en date du 20 Juillet 2012.

Comme je l'ai indiqué lors de l'Assemblée Générale du 26 juin dernier, l'anticipation des investissements de la collecte de la 8^{ème} augmentation de capital, nous permet d'ores et déjà de conforter les résultats à venir de l'exercice 2012.

Le succès rencontré nous a déjà permis d'investir plus de 18 millions d'euros sur près de 24 millions d'euros à investir en patrimoine immobilier orienté plus particulièrement sur des locaux commerciaux confortant encore l'assise de Foncia Pierre Rendement, dont la capitalisation dépasse 200 ME au 30 juin 2012.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le 26 Juin 2012, les associés de la SCPI FONCIA PIERRE RENDEMENT ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte au 8 rue d'Athènes à Paris. Nous tenons à vous remercier de votre forte participation à cette Assemblée Générale.

Les 1.092 associés présents, représentés et votant par correspondance, portant 124.251 parts sociales et représentant 53,44 % du capital se sont exprimés sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire.

Les associés ont voté en faveur de toutes les résolutions à une large majorité, plus de 95 % et ont approuvé les comptes et l'affectation du résultat 2011.

Pour faire suite au renouvellement du conseil de surveillance en son entier, sur 19 membres ayant fait acte de candidature, les associés ont élu 12 membres, il s'agit de Monsieur Pierre ALZON, Monsieur Michel ROLAND, Monsieur Régis GALPIN, Monsieur Bertrand DE GELOES, Monsieur Jean PARROT, MMA VIE représentée par Madame Berthilde CHEMIN, GENERALI VIE représentée par Monsieur Philippe BRION, la Société SOPARGI représentée par Monsieur Dominique CHUPIN, la Société LA PERRIERE représentée par Monsieur Joël MAITRE, Monsieur Olivier BLICQ, Monsieur Frédéric LAURENT et Monsieur Antoine BATTISTELLI.

Mon équipe et moi-même restons à votre entière disposition au 01.55.52.53.16.

Danielle FRANCOIS-BRAZIER
Directeur Général

1 - SITUATION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2012

FONCIA PIERRE RENDEMENT est une SCPI à capital fixe à compter du 23 juin 2003. Elle a absorbé les SCPI FININPIERRE 3, REVENU BOUTIQUE et PIERRE RENDEMENT au 1^{er} juillet 2002.

Valeur nominale de la part	400 Euros	Nombre de parts au 31/12/2011	214.386	
Capital nominal au 31/12/2011	85.754.400 Euros	Nombre de parts souscrites entre le 2 avril 2012 et le 30 juin 2012	28 033	
Capital nominal au 30/06/2012	96.967.600 Euros	Nombre de parts souscrites entre le 1 ^{er} juillet 2012 et le 20 juillet 2012	1 967	Nombre d'associés
Capital nominal au 20/07/2012	97.754.400 Euros	Nombre de parts au 30/06/2012	242 419	3 047
Date de création	4 juillet 1990	Nombre de parts au 20/07/2012	244 386	3 094
Durée statutaire	99 ans			

2-A / AUGMENTATION DE CAPITAL

La SCPI a ouvert sa 8^{ème} augmentation de capital en date du 2 avril 2012 et ce jusqu'au 1^{er} avril 2013 (sauf clôture anticipée)

- Montant : 12.000.000 Euros par émission de 30.000 parts nouvelles, pour porter le capital nominal de 85.754.400 € à 97.754.400 €.

- OUVERTE EN DATE DU 2 AVRIL 2012 ET CLOTUREE LE 20 JUILLET 2012 -

Prix de souscription d'une part :	860 Euros
Nominal :	400 Euros
Prime d'émission :	460 Euros
Date d'ouverture :	Le 2 avril 2012
Date de clôture :	Le 20 juillet 2012
La Note d'information a reçue de l'Autorité des marchés financiers :	Le Visa SCPI N° 12-03 en date du 17 Février 2012

2- B / MARCHE DES PARTS

2-1 / CONDITIONS GENERALES

Si l'acquéreur n'est pas associé, il doit être agréé par la Société de Gestion, la transaction donne lieu à une inscription sur le registre des associés, le transfert de propriété qui en résulte est opposable dès cet instant à la société et aux tiers.

Conformément aux statuts, l'acquéreur perçoit les acomptes sur dividende à compter du 1^{er} jour du mois qui suit l'inscription de la cession au registre des associés. Les acomptes sur dividende afférents au trimestre au cours duquel s'effectue le transfert de parts sont répartis entre vendeur et acquéreur au « prorata-temporis » compte tenu de la date d'entrée en jouissance attribuée aux parts cédées.

La Société ne garantit pas la revente des parts.

2-2 / CESSION DE PARTS AVEC INTERVENTION DE LA SOCIETE DE GESTION

⇒ **Pour les vendeurs :** Les demandes de vente ou **ordres de vente** sont à adresser avec l'original du certificat de parts ainsi qu'une **copie de votre bulletin de souscription** à la société de gestion par lettre recommandée, avec avis de réception, précisant le nom du demandeur, le nombre de parts mises en vente, le prix limite de vente, la copie recto verso de la carte d'identité nationale du ou des signataires et la mention de la possibilité d'exécution partielle ou non de l'ordre. Les ordres sont horodatés puis inscrits après vérification de leur validité sur le registre. La société de gestion accusera réception de l'ordre et du rang sur le registre. Tout ordre passé est exécutable. Toutefois, les ordres d'annulation ou de modification peuvent intervenir dans les mêmes conditions de forme, par courrier reçu au plus tard la veille de la confrontation.

⇒ **Pour les acquéreurs :** Les demandes d'achat ou **ordres d'achat** sont à adresser à la société de gestion par lettre recommandée, avec avis de réception, précisant le nom du demandeur, le nombre de parts, le prix limite d'achat, sa durée de validité et la mention de la possibilité d'exécution partielle ou non de l'ordre. Les ordres sont horodatés puis inscrits sur le registre. La société de gestion accusera réception de l'ordre et du rang sur le registre. Tout ordre passé est exécutable s'il est accompagné du moyen de paiement correspondant. Toutefois, les ordres d'annulation ou de modification peuvent intervenir dans les mêmes conditions de forme, par courrier reçu au plus tard la veille de la confrontation. L'acquéreur acquitte les droits d'enregistrement de 5 % depuis le 1^{er} janvier 2006 selon l'article 726 du Code Général des Impôts et la commission d'intervention de la gérance de 5,98 % TTC sur la valeur de marché.

⇒ **Périodicité de la publication du prix d'exécution :** La société de gestion procède le **20 de chaque mois à 12 heures** ou le premier jour ouvrable suivant, **excepté pendant la période d'émission des parts sur une augmentation de capital, ou la société de gestion procède le dernier jour ouvré de chaque mois à 12 h**, à l'établissement du prix d'exécution par confrontation des ordres de vente et d'achat inscrits sur le registre. Le prix d'exécution ainsi que la quantité de parts échangées sont consultables sur notre **serveur vocal n° 0 810 69 79 04 et sur notre site internet : www.foncia.com**. Pendant cette même période, la société de gestion veille à ce que les investisseurs puissent souscrire des parts dans le cadre de l'augmentation de capital ou acquérir des parts sur le marché organisé des parts, à des conditions financières proches en tenant compte des frais d'acquisition sur le marché organisé et de l'incidence du différé de jouissance des parts émises.

Nous vous informons que la confrontation du mois d'août 2012 aura lieu le **Vendredi 31 août 2012 à 12 heures**. Les ordres de vente et d'achat seront enregistrés par la société de gestion, par courrier reçu au plus tard la veille de la confrontation.

Date de confrontation	Parts échangeables en fin de période avant exécution				Nombre de parts échangées	Valeur d'échange (par part)		Ordres non exécutés (nombre de parts)	
	A la vente		A l'achat			Net vendeur	Net acquéreur	A la vente	A l'achat
	Nbre d'ordres	Nbre de parts	Nbre d'ordres	Nbre de parts					
20/04/2012	3	176	8	278	176	774,91	860,00	0	102
21/05/2012	1	8	7	66	8	776,26	861,50	0	58
20/06/2012	3	194	13	200	194	774,9144	860,00	0	6 ⁽¹⁾
20/07/2012	4	724	16	724	724	774,9144	860,00	0	0

(1) 6 parts à une valeur unitaire de 851 euros net acheteur.

2-3 / CESSION DE PARTS SANS INTERVENTION DE LA SOCIETE DE GESTION

Les conditions de cession sont librement débattues entre le vendeur et l'acquéreur. Le cédant ou le cessionnaire s'acquitte des droits d'enregistrement de 5 % depuis le 1^{er} janvier 2006 et règle à la société de gestion les frais de dossier d'un montant de 100 Euros TTC et ce quel que soit le nombre de parts cédées. L'enregistrement de la transaction sera effectué par la société de gestion à réception du formulaire 2759 de «déclaration de cession de parts sociales non constatée par un acte» enregistré auprès des services fiscaux, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de FONCIA PIERRE GESTION dont le montant correspond aux frais de dossier.

3 - ETAT DU PATRIMOINE

Les valeurs suivantes ont été approuvées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 Juin 2012.

VALEURS DU PATRIMOINE

Au 31 décembre 2011	Globale de la SCPI	Par part
	Euros	Euros
Valeur expertisée des immeubles HD	147.761.400,00 €	689,23 €
Valeur de réalisation*	150.942.066,10 €	704,07 €

* Valeur d'expertise du patrimoine +/- Valeur nette des autres actifs.

Acquisition :

- En date du 05/04/12, la SCPI a acquis 4.782 m² de locaux commerciaux situés Campus les Berges de Seine à SEINE-PORT (77) pour un montant de 10.455.000 € HD

- En date du 01/06/12, la SCPI a acquis 4.755 m² de locaux commerciaux situés Route Nationale 6 à SENS (89) pour un montant de 3.670.000 € HD.

Cession :

- En date du 27/06/12, la SCPI a cédé 84,61 m² carrez de locaux commerciaux situés 52/54 rue Saint-Jean à BAYEUX (14) pour un montant de 100.000 € net vendeur.

EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

Taux d'occupation du 3 ^{ème} trimestre 2011 (1)	Taux d'occupation du 4 ^{ème} trimestre 2011 (1)	Taux d'occupation du 1 ^{er} trimestre 2012 (1)	Taux d'occupation du 2 ^{ème} trimestre 2012 (1)
96,71%	97,00 %	96,47 %	96,68 %

(1) loyers quittancés / loyers quittancés + vacants

EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION EN SURFACE

Taux d'occupation du 3 ^{ème} trimestre 2011	Taux d'occupation du 4 ^{ème} trimestre 2011	Taux d'occupation du 1 ^{er} trimestre 2012	Taux d'occupation du 2 ^{ème} trimestre 2012
96,30 %	95,55 %	93,57 %	94,65 %

Montant des loyers hors taxes quittancés de FONCIA PIERRE RENDEMENT du 01/01/2012 au 30/06/2012 : 6.320.346,34 Euros

ETAT DES VACANTS AU 30 JUIN 2012

Adresses	Surfaces vacantes
Galerie Saint-Victoret 13730 SAINT VICTORET	94 m ²
7/9 Grande Rue 62200 BOULOGNE SUR MER	289 m ²
6 rue du Chapitre 30900 NIMES	37 m ²
13-15 route de Voulx 89100 SENS	850 m ²
Rue du Docteur serge Bazelaire 51100 REIMS	1 800 m ²
18 rue Audra 21000 DIJON	295 m ²
1-5 avenue de Rocquencourt 78150 LE CHESNAY	121 m ²
23 rue Nungesser 86100 CHATELLERAULT	1 500 m ²
Sous-Total	4.986 m²
36-52 Boulevard Pasteur 94260 FRESNES	191,50 m ² (surface d'habitation)
Total	5.177,50 m²

4 - DIVIDENDES (par part)

Les dividendes font l'objet de 4 versements au cours de l'année : 3 acomptes trimestriels, plus le solde déterminé à la clôture de l'exercice. Les revenus financiers peuvent être soumis sur option de l'associé au prélèvement forfaitaire libérateur de l'impôt à la source au taux de 24 % au 1^{er} janvier 2012. Par ailleurs ces revenus financiers sont soumis aux prélèvements sociaux (15,5 % à partir du 1^{er} juillet 2012), pour tous les associés personnes physiques résidents fiscaux en France. La société de gestion procède chaque trimestre à la retenue à la source de ces prélèvements.

1 ^{er} trimestre 2012		2 ^{ème} trimestre 2012	
Dividende versé pour le trimestre :	11,61 €	Dividende versé pour le trimestre :	11,61 €
Dividende versé par mois de jouissance :	3,87 €	Dividende versé par mois de jouissance :	3,87 €
Dividende versé net de prélèvement sociaux sur revenus financiers (13,5 %) :	11,590 €	Dividende versé net de prélèvement sociaux sur revenus financiers (15,5 %) :	11,592 €
Dividende versé net de prélèvements sociaux et de prélèvement libérateur forfaitaire sur revenus financiers (37,5 %) :	11,555 €	Dividende versé net de prélèvements sociaux et de prélèvement libérateur forfaitaire sur revenus financiers (39,5 %) :	11,564 €

Rendement de la part exprimé en taux annuel des acomptes cumulés rapporté au prix payé par l'acquéreur au 20 juin 2012 : 5,40 %

La note d'information de la SCPI FONCIA PIERRE RENDEMENT a reçu de l'AMF le Visa SCPI n° 12-03 en date du 17 février 2012

Siège social : 70, rue Saint Lazare - 75009 Paris

Société de gestion : FONCIA PIERRE GESTION 13, avenue Lebrun - 92188 ANTONY Cedex - Tél. : 01 55 52 53 16 – Fax : 01 55 52 52 51

Agrement COB devenue AMF N°95-30 du 24 avril 1995